

LE COURRIER DU CANADA,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du "Courrier du Canada."

6 Décembre 1872.

UN CŒUR PUR.

CHAPITRE X.

(Suite.)

Elle vint donc voir cette chère amie et amenant la conversation sur la nomination de son fils et les grandes espérances qu'elle en devait naturellement concevoir, elle dit combien elle serait heureuse d'associer à son bonheur ceux qui avaient toutes ses affections, et celle surtout qu'elle regardait depuis si longtemps comme sa meilleure amie. Elle avait donc pensé qu'une seule chose couronnerait dignement la belle situation de son fils, et c'était son admission dans cette chère famille, en s'unissant à cette charmante Henriette qui avait maintenant ses dix-huit ans révolus, et qui était bien, sans flatterie, la plus délicate jeune fille dont une mère pût s'enorgueillir. C'est pourquoi elle s'adressait tout d'abord à une amie qui avait droit à toutes ses pensées, et qui ayant si parfaitement réussi à former d'après elle-même la plus aimable des enfants, devait être la première consultée sur son avenir, avant toute parole officielle.

Mme Daurival fut très-impressionnée de cette flatteuse confiance, et répondit que, sans avoir encore songé à l'établissement de sa fille, elle ne pouvait demeurer indifférente devant une proposition ainsi faite par celle qui avait en effet tant de droit sur son cœur; elle était touchée autant qu'honorée, et ferait certainement avec joie tout ce qui dépendrait d'elle pour réaliser un si doux projet. Mme de Beauvent se pâma d'aise à ces mots, embrassa tant et plus sa chère amie, essuya maintes fois ses larmes, vraies larmes de bonheur, répétait-elle ! Puis avec le plus confiant abandon elle s'épancha sur toutes les perspectives ravissantes, désormais ouvertes par elle pour l'union de deux familles qui se grandissaient l'une l'autre et venaient au niveau des premières de France; quoique, elle ne le dirait jamais trop, tout passait à ses yeux après l'intime satisfaction de s'allier étroitement à ceux regardés depuis longtemps comme les amis du cœur.

On s'embrassa donc de nouveau en se promettant de ne rien épargner pour un si beau projet. Mme Daurival, en effet, tout enflammée par les pathétiques manifestations de l'aimable baronne, se résolut d'en parler aussitôt à son mari, qu'elle vint chercher dans son cabinet, et auquel elle raconta ce qui venait de se passer en appuyant chaleureusement sur l'éclat et l'honneur d'une telle alliance. M. Daurival avait écouté sa femme avec beaucoup d'attention, mais avec une froideur marquée. Il parut réfléchir, puis il lui dit d'un air sérieux et résolu, qu'il était fâché de ne pouvoir partager ses vues sur ce parti et que de graves raisons l'obligeaient à l'écarter. Il s'étendit là-dessus. Nous ne rapporterons que ce qui résumait toute sa pensée : cette famille, ajoutait-il donc en terminant, est trop fastueuse, elle compromet son repos pour une vaine représentation et arrivera tôt ou tard à de cuisants embarras. Quant au jeune homme, malgré un certain instinct du positif, qui en pourra faire, peut-être avec le temps, un homme rangé, il n'avancera guère que par l'intrigue et ne sera pas, je le crains, sans donner beaucoup de soucis à la compagnie de sa destinée. Vous comprenez comme moi que nous ne devons pas exposer Henriette aux chances d'une telle situation.

Ce qui dépitait peut-être le plus Mme Daurival en écoutant son mari, c'est qu'elle reconnaissait la force de ses raisons, sans avoir la volonté de s'y rendre. Car ayant la fortune, elle estimait qu'un nom tiré en était l'indispensable complément, et elle insista du mieux qu'elle put en faveur de sa chère baronne.

—Je suis convaincu, reprit M. Daurival, avec une gravité qui laissait peu d'espoir à sa femme, que vous auriez à regretter votre condescendance pour vos aimables amis. Je ne pensais pas avoir à m'occuper sitôt du mariage d'Henriette, mais puisque déjà les sollicitations vous pressent, je vous communiquerai une idée à ce sujet. Vous savez et vous partagez ma juste affection pour Charles Aubry, le fils de mon ami le plus cher; c'est un jeune homme

aussi excellent que distingué; il marque déjà dans une carrière qui peut mener loin; car on le considère, et je suis bien renseigné, comme le plus capable parmi les auditeurs au conseil d'Etat; il a donc toutes les qualités désirables. Pourquoi n'en ferions-nous pas notre gendre ?

Ici encore, M. Daurival, acquiesçant aux sentiments et aux vœux mêmes de son mari; mais son amour-propre regimbait, et elles s'écria avec plus d'affection que de conviction réelle :

—En vérité, Monsieur Daurival, j'admire votre désintéressement ! Vous me permettez cependant de penser un peu à l'honneur et à la situation de la famille. Charles est un excellent jeune homme, j'en conviens, distingué même, au moins par ses talents, j'en demeure d'accord; tout cela ne fait pas qu'avez-vous quinze mille livres de rentes au plus après sa mère, il soit en position de demander une jeune fille qui un jour n'aura guère moins de deux millions ! De bonne foi que voulez-vous que dise le monde ?

—Et d'abord, ma chère amie, reprit M. Daurival avec calme, Charles est en effet trop modeste pour venir nous demander Henriette; aussi, vous ai-je dit que c'était moi qui songeais à la lui offrir. Toutefois, ceci n'est qu'un projet dont je ne vous aurais peut-être pas encore parlé, si vous ne m'aviez pressé sur un autre parti. Nulle urgence donc sur ce point. Veuillez seulement réfléchir, ma chère amie, à tout ce nous devons prévoir pour assurer le bonheur de notre enfant; et je suis assuré qu'ayant le même désir de bien faire à ce sujet, nous arriverons à nous entendre comme il convient; nous en parlerons donc plus tard.

Mme Daurival n'insista plus; d'ailleurs elle connaissait le jugement très-sûr de son mari, la haute capacité qu'il déployait en affaires et qui lui avaient valu cette considération et ce grand état dont elle était glorieuse. D'autre part, elle appréciait le mérite et le cœur de Charles Aubry qu'elle aimait elle-même comme l'enfant de la maison. Ah ! si seulement, il avait le plus petit de devant son nom, cela eût pu suffire pour Henriette, anoblir du moins comme sa sœur, sauf le titre, apanage assez naturel de l'ainée. Mais Charles Aubry tout court pour honorer cent mille livres de rente, c'était peu convenable vraiment, et peu juste aussi à l'égard d'Henriette. Assurément Mme de Verceuil serait la première à en convenir; et elle allait lui en parler, pour qu'à son tour elle le fit entendre à son père, qui fléchirait peut-être devant une opinion unanimement partagée dans la famille. Ce moyen d'influence serait d'autant plus efficace que, providentiellement en quelque sorte, M. de Verceuil lui-même avait depuis peu considérablement grandi aux yeux de M. Daurival; il l'avait vu sortir résolu d'une vie dissipée, renoncer à de folles dépenses, lui demander des conseils pour remettre en valeur son domaine négligé et s'occuper activement de rétablir l'ordre en ses affaires, en même temps qu'il se montrait plein d'attention pour sa femme et de vigilance pour ses enfants.

Mme Daurival espérait donc qu'appuyée par son gendre et sa fille elle pourrait revenir avec plus de succès sur sa proposition. Mais quel ne fut pas son ébahissement lorsque, leur ayant exposé l'ouverture faite par Mme de Beauvent, la réponse négative de leur père et ses intentions à l'égard de Charles Aubry, elle les entendit applaudir vivement au choix de M. Daurival, et la prier elle-même avec instance de ne pas s'y opposer. Elle n'en pouvait croire ses oreilles; étaient-ce bien le comte et la comtesse de Verceuil, très-épris jusque-là de leur blason, qui lui donnaient un si vulgaire conseil ?

Oh ! ma fille, s'écria-t-elle, et vous, mon cher Marcel, vous ne faites de la peine; non, je ne reconnais plus vos sentiments élevés. Certes, j'ai de l'affection pour ce petit Charles que j'ai vu naître; mais comment me permettrais-je de le préférer au fils d'un pair de France ?

—D'abord, chère maman, reprit la comtesse, parce que c'est un cœur rare et un esprit distingué; mieux que tout autre il fera le bonheur d'Henriette que vous voulez certainement avant tout.

—Et je vous affirme aussi, ajouta le comte, que Charles sera l'honneur de la famille; ne vous y trompez pas, avec ses rares qualités il doit arriver aux premières distinctions.

ADOLPHE ARCHER

(A continuer.)

NOUVELLES DE ROME.

On écrit de Rome, le 13 novembre :

Le Colysée a été il y a deux jours le théâtre d'un drame étrange. Le nommé Filibecchi, un des révolutionnaires les plus acharnés de l'Italie-unifiée, s'y est suicidé. C'est le même Filibecchi qui était arrivé à Rome il y a huit ans pour assassiner Pie IX, le 12 avril 1865; on se souvient que Sa Sainteté se rendit à Sainte-Agnès-hors-les-Murs pour remercier Dieu de l'avoir miraculeusement sauvé. Filibecchi s'était également chargé d'enlever François II de sa résidence à Albano et de le mener sur un navire qui croisait devant Nettuno. Il s'acquitta de cette deuxième mission aussi mal que de la première, et il se contenta de lancer le soir du 12 avril 1865 une bombe Orsini au milieu de la foule qui remplissait la place de la Rotonde et les rues attenantes pour voir l'illumination de ce soir. Plusieurs personnes furent blessées. On saisit le criminel, et les tribunaux le condamnèrent à plusieurs années de prison. Ayant recouvré la liberté par la grâce de Pie IX, Filibecchi simula un pèlerinage à Jérusalem qu'il n'entreprit jamais. Mais en 1867, il prit une large part à la conspiration dont le but était d'amener un soulèvement révolutionnaire à Rome même.

Revenu à Rome une troisième fois par la brèche de Porta-Pia, Filibecchi suivit l'exemple de presque tous les cophées révolutionnaires, en dépensant l'argent d'autrui. Il s'est suicidé précisément là où dans peu de jours siégera la grande réunion des députés de la république démocratique. Il était onze heures du matin. Mais ce n'est qu'à 7 heures du soir que les autorités ont jugé à propos de faire enlever le cadavre. C'est ainsi qu'un grand criminel a terminé par un crime sa longue carrière de crimes et de lâches conspirations.

Hier, le directeur du journal satirique *Gazzettino del Diavolo* a passé un mauvais quart d'heure. Il y a quelques jours, ce monsieur avait échangé, non des cartes de visites, mais des giffes avec les rédacteurs du *Tribuno* au théâtre Valle. Sur ce, les rédacteurs du *Tribuno* et de la *Capitale* avaient juré d'en tirer vengeance, et payé quelques *buzurri* pour faire bâtonner le rédacteur du *Diavolo*. L'exécution a eu lieu hier soir, et ce matin l'*Opinione* nous apprend que la victime de cet acte de vengeance en a été tellement impressionnée qu'elle s'est réfugiée à Naples.

La vraie base sociale.

Notre société européenne, travaillée par une révolution déjà séculaire n'est qu'une pyramide posée sur sa pointe. Situation, comme dit la mécanique moderne, d'équilibre instable, où le centre de gravité se déplace sans cesse, parce que tout y est renversé, parce que la base est là où devrait être le sommet, parce que le sommet se trouve où devrait être la base.

Le sommet de tout ordre social régulier, c'est Dieu. La révolution a banni Dieu et l'a remplacé par l'homme. Dès lors tout oscille, tout chancelle, tout est dans la société agitation fiévreuse, convulsions morbides et finalement mortelles.

C'est ce que ne sauraient trop méditer les hommes politiques qui ont conçu le généreux dessein de mettre un terme à cette perpétuelle tourmente qui nous agite et, depuis un siècle, rend tout gouvernement impossible. Qu'ils travaillent, s'ils ont souci de réussir, à faire rentrer l'idée divine dans nos institutions et de là dans nos mœurs. Le prince, dans tous les Etats, quelque soient d'ailleurs son titre, doit reconnaître Dieu comme le suprême souverain.

Tant que le prototype, l'idéal de nos lois sera la déclaration des droits de l'homme, nous ne connaîtrons pas nos devoirs sociaux envers Dieu. Cette orgueilleuse formule a fait le peuple souverain. Sainteté inventée par des sophistes, décrétée par des sots, exploitée par des scélérats. Il est temps de renoncer à cette théorie creuse, de rompre avec ces principes qui n'ont enfanté que des désastres.

La théorie catholique, la seule qui contienne le secret de la vie sociale, supprime-t-elle les droits de l'homme ! Non, mais elle les subordonne aux droits de Dieu. Catholiques, nous ne sommes point les partisans de l'absolutisme en faveur des rois. Nous ne l'attribuons qu'à Dieu. La monarchie chrétienne est un pouvoir remis à l'homme par Dieu, limité, tempéré par la conscience et la loi chrétienne.

On cherche des garanties contre les rois. Il n'y a de garantie solide que celle-là.

Jamais homme qui a le sentiment de sa grandeur ne se soumet au joug de son semblable que par intérêt ou nécessité, à moins qu'il ne voie sur son front le sceau divin. Or, intérêt et nécessité sont choses variables. Il n'y a d'immuable que Dieu. Les intérêts et la nécessité changeant, changeant aussi deviennent les fortunes des pouvoirs. De là il résulte qu'un Etat ne saurait avoir de stabilité qu'en s'appuyant sur l'immuable qui est Dieu. Autrement, disloquée, décomposée, en proie à toutes les tyrannies, la société n'a plus de repos. Ni ses ressources, ni même l'unité de race, ne sauraient le lui rendre.

L'Autriche, bigarrée de races diverses, fut heureuse et forte aussi longtemps qu'elle fut chrétienne. La France, une et compacte, riche et prospère, a renié son Dieu. Depuis lors qu'a-t-elle eu de son histoire ? Celle de ses bouleversements et des ruines qu'ils ont produites. Ainsi avec le lien chrétien, le faisceau de la monarchie des Hapsbourg demeurait serré et ne pouvait se rompre. Sans ce lien même avec son unité, la France s'est fractionnée en lambeaux.

En ce moment-ci, quel est le royaume qui se sente solide ? Tous, hélas ! sont chancelants et malades. Les plus gravement atteints sont les Etats catholiques. Pourquoi ? Parce qu'ayant gaspillé plus de grâces divines, ils sont plus rigoureusement punis. La Russie schismatique, l'Angleterre et l'Allemagne protestantes, ont encore une apparence de force, parce qu'il y a encore dans ces nations un principe religieux. Mais ce principe conservateur commence à s'user. M. de Bismarck, en jouant de l'athéisme, travaille plus efficacement que personne à la destruction de son propre ouvrage. L'heure du châtiement ne tardera guère pour les nations rationalistes. Quel sel les garantira de la décomposition ?

Que les nations catholiques retournent à Dieu. La vie, la force, la prospérité renaitront pour elles. Elles retrouveront leur âge d'or, au soleil du catholicisme. Que la France, créée pour être le soldat de l'Eglise, ramasse l'épée de Clovis ou de Charlemagne, en reprenant leur foi. Qui dira les splendeurs que l'avenir lui réserve ?

Le comprend-elle enfin ? Ceux qui l'aiment se plaisent à l'espérer. Les Français, individuellement, semblent revenir à Dieu. Comme nation ils doivent à Dieu une réparation. L'Assemblée nationale, en décrétant que des prières publiques seraient demandées aux évêques, a fait un grand acte de patriotisme et de politique. La France à genoux, spectacle grandiose qui fait palpiter nos cœurs d'espérance. A l'apostasie officielle de 1789, il est rassurant de voir opposer l'acte de foi officiel de la France repénitente et suppliante.

Quelqu'un entretenait naguère un homme d'Etat, celui que son expérience et son génie ont placé à la tête de tous les diplomates, de ces espérances que la France nous fait concevoir. "Quand dans un problème, répondit-il, les chiffres sont si contrairement, il est difficile de faire des calculs bien certains. Toutefois si les Français prenaient le parti de se faire saints, ils ont pour cela l'étoffe nécessaire. Or, si la France est sainte, le monde entier fera comme elle, moins peut-être pour plaire à Dieu que par habitude d'imiter la France. Dans l'état où nous sommes tout est possible, même l'impossible."

Cette réponse nous remplit de radieuses pensées. Dieu a fait les nations guerrières. Il faut avouer que pour se guérir, la France a fait déjà de grands efforts. Puisse-t-elle achever de vomir le venin de 1789 et, rendue à la santé, elle sera l'espoir, la joie, la gloire de ce qu'il y a encore de bon en notre Europe, et la terreur de tout le reste.

(Correspondance de Genève.)

Bois et forêts.

Avant d'entrer en matière sur cette question, à l'ordre du jour, du revenu provenant des Bois et Forêts, il est, je crois, opportun de jeter un coup d'œil sur ce qu'il a été depuis quelques années, et de constater la progression constante qu'il a suivie depuis l'inauguration de notre système actuel de Gouvernement. En appuyant de nouveau sur cet accroissement, je tiens à faire voir aujourd'hui qu'il n'est pas la conséquence exclusive des primes imposées sur la vente des limites, mais que tous les items composant le revenu ont suivi la même augmentation. L'examen

du tableau suivant, donnant un résumé de toutes les recettes des cinq dernières années, fera comprendre clairement l'exactitude de ce que j'avance.

(Ci entre un tableau que nous sommes forcés, par défaut d'espace, de laisser de côté.)

Après cet exposé des principales sources de ce revenu, indiquant l'augmentation réalisée sur presque tous les montants qui le composent je dois attirer particulièrement l'attention sur le chiffre total des perceptions, étant le produit des rentes foncières et des primes obtenues sur la vente des limites opérée depuis l'inauguration de la confédération : lequel s'élève à \$318,838.31.

Supposons un instant que ce territoire aujourd'hui sous licence eût été retenu par la Couronne jusqu'à ces jours derniers, qu'il eût été vendu à l'enchère et que cette vente eût produit le résultat que je viens de citer; ce même résultat réparti sur la superficie entière de ces terrains nous donnerait une moyenne de \$18.22 par chaque mille carré. Or, d'après l'expérience acquise et les connaissances que je possède sur les limites que j'ai ainsi accordées, il est fort douteux que l'on eût pu réaliser une somme aussi considérable.

Maintenant comparons, au seul point de vue des perceptions, le résultat des ventes publiques avec ceux obtenus moi-même à ventes privées. —Le nombre de milles carrés vendus à l'enchère en 1868 fut de 5664, le montant réalisé comme prime s'éleva à \$72,054, la superficie comprise dans les limites qui ont été vendues depuis ce temps à mon département est de 11,735 milles, et la somme produite par ces ventes s'élève à \$158,977.

En premier lieu, la moyenne par mille carré est donc de \$12.51, dans le second de \$13.54 : laissant une balance de \$1.03 par mille en faveur du système que j'ai adopté en dernier lieu.

Quelques considérations que je vais ajouter sur la position et la valeur relatives des limites qui furent octroyées de ces deux manières, et sur celles déjà sous licence de coupe de bois avant cette époque, compléteront les explications que je dois au public sur le mode que j'ai suivi en disposant de cette partie du domaine de la Couronne.

Le territoire propre à l'exploitation du bois, transféré à la Province de Québec en 1867, était en général, bien loin d'offrir les avantages de celui octroyé précédemment; il comprenait, pour ainsi dire, deux classes distinctes de terrains : l'une située en arrière des anciennes limites, à des distances comparativement éloignées, l'autre enclavée dans la partie déjà sous exploitation. La région comprise dans la première classe, à cause de sa position, était restée à peu près intacte, moins toutefois la partie dévastée par les incendies; mais, vu son éloignement, elle avait toujours été jugée, par les grands exploitants comme étant à peu près sans valeur et inaccessible; tellement que, à la vente publique qui eut lieu à Ottawa en 1868, un seul marchand de Québec osa enchérir sur une section de ce territoire infiniment mieux située toutefois que celles dont j'eus à faire la concession par la suite.

Quant à la vallée de l'Ottawa Supérieure, elle était considérée, à cette époque, comme en dehors de la région susceptible d'être exploitée. Dans cette vente de 1868, la majeure partie de cette section du comté de Pontiac arrosée par les rivières coulant vers l'Ottawa Inférieure, comprenant la Colongne, du Moine, et Képaw, passa entre les mains des particuliers. Enfin, après les réserves considérables effectuées dans cette localité, dans le but d'aider d'une manière efficace à la construction de certaines grandes lignes de chemins de fer d'une importance majeure pour notre province, (le chemin de fer de la Rive Nord du St. Laurent et celui de la Colonisation du Nord de Montréal), et comprenant la partie la plus accessible et la plus productive du territoire arrosé par la rivière des Outaouais, au-dessus du lac Témiscamingue, il ne restait donc plus que les terrains situés respectivement au nord et au nord-est de ceux déjà décrits, lesquels, d'après les informations que nous possédions alors, devaient encore principalement être compris dans le bassin de l'Ottawa Inférieure. (*)

En passant, je dois établir que des remarques analogues à celles-ci conviendraient parfaitement aux territoires du St. Maurice, de la Baie et de quelques autres rivières, lesquels, après les ventes publiques, tenues à Trois-Rivières et à Montréal, et après les meilleures réserves faites en faveur du chemin de fer de la Rive Nord

D'après les arpentages subséquents, l'on constata que la rivière du Moine, qui avait servi de base au relevé du grand lac Victoria, étant loin de pénétrer aussi avant dans les terres que l'indiquait le relevé primitif, affectait la position géographique de l'Ottawa Supérieure, laquelle occupait vraiment, en latitude nord, quatre minutes de moins que celle d'abord établie. En conséquence, un rang de limites déjà octroyées était apparemment reculé vers le nord, et l'on établissait que les sept-huitièmes de cette région formaient partie de la vallée de l'Ottawa Supérieure et de ses tributaires, et que, nécessairement, en ces endroits, toute exploitation devait se faire par cette rivière, au-dessus du lac des Quinze, se trouvant en moyenne à 450 milles de la cité d'Ottawa. Plusieurs des limites que j'ai octroyées dernièrement et qui ont été le sujet d'attaques dirigées contre mon administration du domaine public, sont situées dans ces mêmes localités. Néanmoins, les primes payées pour ces octrois sont à peu près les plus élevées qui aient été perçues dans cette province.

Quant à la seconde classe de ces terrains, comprise dans un réseau de locations sous licence de coupe de bois (dont les lignes limitatives étaient très-souvent fort mal définies) recouvrant quelquefois d'anciennes limites abandonnées ou *forfaites*, quoique mieux situées que la première, étant toutefois exposées aux déprédations de tous genres, elle devait et doit encore offrir des désavantages sérieux que je saurais indiquer s'il le faut.

Ainsi donc, pour m'exprimer plus catégoriquement, les principaux motifs qui m'ont engagé à disposer des limites de coupe de bois à ventes privées sont ceux-ci :

En premier lieu, les yx relativement peu élevés obtenus à l'enchère pour des sections de pays éloignés des marchés, lesquelles constituaient et constituent encore le plus grande partie du territoire vacant de la Couronne ;

En second lieu, la nécessité de mettre le plus tôt possible fin aux pillages qui se pratiquaient sur une grande échelle dans la plupart des endroits non concédés mais enclavés dans la région déjà sous permis d'exploitation, dans tous les cas où les propriétaires de ces limites bornées au domaine public, soit par malentendu, soit par ignorance, soit par intérêt, s'étendaient et opéraient au-delà de leurs locations, et cela sans qu'il fut possible de les contrôler ;

En troisième lieu, dans le but d'arrêter les grands incendies qui, chaque année, dévastent nos forêts; j'ai été aussi induit à octroyer ces terrains vacants dans l'espoir que, une fois concédés à des locataires éminemment intéressés à les conserver, ils sauraient peut-être trouver quelques moyens de prévenir ces calamités.

En dernier lieu, une des raisons qui contribua le plus à me faire adopter le mode que j'ai dernièrement suivi en disposant des terres à bois, fut l'anomalie qui régnait, à l'époque de mon entrée en office, entre certaines clauses de la loi et des règlements : lesquelles, tout en autorisant en même temps les ventes publiques et privées, reconnaissaient aussi un droit de priorité (par toute demande de limites vacantes faites régulièrement) devant assurer aux requérants l'octroi des terrains demandés.

Le fait que je vais citer, suffira pour démontrer la nature des embarras que pouvaient amener de semblables contradictions :

Le 11 juillet 1867, certaines personnes furent les premières à demander l'octroi d'un territoire situé dans l'agence de St. Maurice. Cette supplique, faite sans égard aux formalités requises, et comprenant une superficie très-étendue, fut considérée comme non avenue; et, une des ventes dont j'ai parlé plus haut, ayant eu lieu à Trois-Rivières, quelques temps après ces mêmes terrains y furent vendus à l'enchère.

Ces personnes, se prétendant maltraitées par le fait de cette vente, protestèrent contre la ligne de conduite adoptée en cette circonstance, la représentant comme contraire aux règlements établis; et, prétendant faire maintenir leur droit à l'octroi de ces limites, elles intentèrent à cet effet une action en cour supérieure contre l'agent des bois de la Couronne pour la localité.

Ce tribunal, à cause du manque

et de celui de la Colonisation du Nord de Montréal, n'offrit plus, en général, que des régions comparativement improductives.

de formalité déjà indiqué, ne put admettre la validité des prétentions formulées par ces demandeurs. En conséquence, la plainte fut portée en cour d'appel, où la première décision fut confirmée; et les procédés préliminaires voulus en pareil cas, avaient été pris pour obtenir du conseil privé une décision finale en cette affaire, lorsque certains incidents s'étant produits, me permettant l'octroi d'un autre territoire en compensation du premier, un arrangement eut lieu et la poursuite fut abandonnée.

Afin d'obtenir des difficultés semblables, dès le mois de juillet 1868, et plus tard, le 5 octobre de la même année, je pris les mesures nécessaires pour faire disparaître toute ambiguïté touchant cette clause des règlements antérieurs relative au droit de priorité réservé au premier requérant; ce qui fut cause, ainsi que je l'avais prévu, qu'un grand nombre de demandes me furent par suite adressées, comprenant souvent les mêmes terrains, et que je pus en profiter pour établir une certaine compétition qui me permit de m'assurer de leur valeur et de réaliser un prix plus considérable en les vendant; tout en me laissant la faculté de choisir, parmi les requérants, ceux offrant les meilleures garanties de solvabilité et de capacité pratique pour en effectuer l'exploitation.

Il est aussi une cause de griefs que l'on a souvent fait valoir et que je dois mentionner ici afin d'en bien démontrer le peu de raison d'être. Plusieurs marchands de bois, depuis longtemps engagés dans ce négoce et ayant en depuis 15 à 20 ans le monopole de quelques rivières, se sont plaints de ce que j'avais accordé certaines limites situées en arrière de celles qu'ils possédaient, et cela sans qu'ils eussent été consultés au préalable; alléguant qu'ayant fait de grandes améliorations sur ces rivières pour faciliter le flottage des bois, ces nouveaux venus devaient nécessairement en profiter à leur désavantage. A ce sujet, je dois remarquer que outre le revenu que devront retirer ces anciens exploitants des retences faisant usage des améliorations exécutées par eux, il me serait facile de citer des exemples de succès mécontents, pour s'emparer de payer annuellement la rente foncière, ont remis à la Couronne ces mêmes limites ensuite octroyées à d'autres, en les représentant comme impropres à toute exploitation forestière.

Après ces explications, reprenant la question du revenu perçu comme primes, lors de la vente, (lequel a été trouvé bien faible comparé à celui dernièrement obtenu ailleurs,) je tiendrai à démontrer que, vu la position relative des territoires ainsi vendus, il est proportionnellement aussi élevé. Ainsi donc, si l'on veut bien se donner la peine d'établir sur une carte l'éloignement relatif des terres ainsi cédées et les distances qui les séparent respectivement des marchés, il sera facile de prouver que les nôtres, en moyenne, occupent des régions trois ou quatre fois plus éloignées que celles auxquelles on fait allusion. Si nous passons ensuite aux difficultés à surmonter avant de pouvoir exploiter la plus grande partie de ce territoire récemment octroyé dans notre province, nous trouverons qu'elles sont fort nombreuses et d'un caractère tout-à-fait exceptionnel.

D'un autre côté, en compensation pour tous ces désavantages, je dois spécialement rappeler que, en vertu d'une clause des règlements concernant la vente des bois de la Couronne, mis en force en 1868, et laquelle est particulière à cette province, les limites octroyées depuis cette époque, dans tous les cas de mutations, sont sujettes à un bonus de transfert de \$8 par mille carré: cette clause spéciale, établie dans le but de restreindre le plus possible la spéculation, quand elle ne peut l'empêcher, ayant du moins le bon effet de faire entrer au trésor un montant additionnel sur lequel l'on doit compter comme véritable surplus à ajouter aux prix réalisés lors de la première vente, chaque fois qu'il y a lieu.

Comme l'on semble croire, en ce moment, que le revenu des bois et forêts n'est pas en proportion des prix que commande cet article de commerce, je me permettrai de suggérer que le changement le plus équitable et le plus efficace à adopter pour créer cette augmentation est facile à trouver, puisqu'il ne s'agit seulement que de hausser les droits de coupe; alternative d'ailleurs prévue par les règlements du 5 octobre 1868 et à laquelle il sera toujours facile de recourir en temps opportun.

Donc, si le succès obtenu jusqu'ici n'est pas de nature à satisfaire les aspirations les plus ambitieuses, je ne vois pas d'obstacles qui puissent nous empêcher de parvenir à la réalisation de plus grands bénéfices, en augmentant les droits imposés sur la coupe des bois, si toute fois l'état du commerce peut le permettre. Par ce moyen, les anciens possesseurs de limites, qui jouissent des plus beaux territoires achetés il y a quelques années aux meilleures conditions, produisant et de meilleure qualité, aussi bien que ceux exerçant leur indus-

trie dans des régions plus éloignées et surtout moins favorisées de la nature, seront tous appelés à contribuer au revenu général en proportion de leur production.

Toutefois, nous ne devons jamais oublier que tous nos efforts doivent tendre à faciliter l'exploitation forestière et non pas à lui nuire; de plus, qu'il est de saine politique de ne point trop profiter de ces fievers temporaires, caractéristiques des temps où nous sommes, en ne voulant compter que sur des profits passagers; et qu'il ne doit point s'agir pour un gouvernement de surprendre la crédulité des acheteurs pour les exposer ensuite à des mécomptes sans nombre et à des désappointements préjudiciables aux intérêts de tous.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

FEUILLETON.—Un Cœur pur.
Nouvelles de Rome.
La vraie base sociale.
Bois et forêts.

CANADA,

QUEBEC, 6 DECEMBRE 1872.

Départ de Mgr l'Archevêque.

Sa Grâce Mgr. l'archevêque est partie hier après midi, vers quatre heures et trois quarts, pour Rome, accompagné de M. le Grand-vicaire, Hamel, recteur de l'Université-Laval. Sa Grâce a été reconduite au débarcadère du Grand-Tronc par une trentaine de membres du clergé et bon nombre des principaux citoyens de Québec.

A deux heures, Mgr. l'archevêque avait reçu, à l'Université, le corps universitaire, puis, de trois heures à quatre, à son palais archiepiscopal, les citoyens de Québec. Sa Grâce avait reçu, entre autres visiteurs de distinction, Son Excellence le lieutenant gouverneur, M. le consul général de France, plusieurs honorables juges et la plupart des membres des deux branches de la législature.

Tous ont souhaité à Sa Grâce un heureux voyage et un prompt retour au milieu de ses administrés. Nous unissons notre faible voix à ce concert de bons souhaits et nous entretenons l'espoir, non-seulement que Mgr. l'archevêque nous reviendra sous un bon état de santé, mais qu'il rapportera du centre de la catholicité cette paix féconde dont jouissait naguère l'Eglise du Canada et qui a été, dans ces derniers temps, si compromise.

Hier matin, dans le comité des privilèges et élections, M. Joly a fait une motion allant à dire que, d'après les témoignages entendus, l'hon. M. Cauchon avait un contrat avec le gouvernement lors des élections générales de 1871 et que, pour ce, son élection était nulle.

M. Irvine a proposé en amendement de faire tout simplement rapport à la chambre des témoignages, et procédés du comité. Le vote suivant a été pris sur cet amendement: Pour—Messieurs Irvine, Bellerose, Bellingham, Poupore, Fortin et Chapleau.—Contre—Messieurs Joly, Fournier, Holton, Cassidy, Bachand et Lynch.—6.

Ceux tenant pour l'amendement et ceux combattant étant en nombre égal, le président du comité, l'hon. M. Oimet, a dû donner sa voix prépondérante et il a voté pour l'amendement, qui a été adopté.

Bulletin parlementaire.

Séance de mercredi.

La Chambre a repris, mercredi, sa promenade à travers le budget et a à peu près terminé sa première inspection. Nous disons sa première inspection, car le budget subit la loi commune et avant d'arriver à avoir son passe-port, il lui faut passer trois ou quatre fois sous le regard scrutateur des élus du peuple.

Tout ce qu'il restait d'items non explorés a été, moins trois ou quatre, passé en revue. L'exercice s'est fait assez paisiblement et sans deux ou trois courts débats, dont l'un a failli tourner aux gros mots, on aurait cru assister au spectacle d'une famille heureuse et à l'aise faisant le relevé de son budget domestique.

Le débat auquel nous venons de faire allusion a été provoqué par une observation un peu blessante faite par M. Gérin. Lorsque l'item de \$4,000 concernant l'hôpital-général de Montréal, fut, à son tour, soumis à l'approbation de la chambre, M. Gérin fit remarquer que cette institution n'avait pas fait rapport de son

actif et insinua que la raison de silence sur ce point était qu'elle ne voulait pas faire connaître au public et à la chambre le fait qu'elle a consacré une partie de l'allocation budgétaire au soutien d'un certain journal.

L'observation de M. Gérin a été vivement relevée par M. David qui a vertement blâmé le député de St. Maurice d'avoir attaqué sans preuves une institution recommandable sous tous les rapports, une institution qui a toujours été à l'abri des soupçons. M. Beaubien s'est également élevé contre les insinuations de M. Gérin et une passe d'arme assez vive a eu lieu entre les deux députés.

Enfin, l'item a été voté, M. Gérin n'ayant pu entraîner la chambre à partager ses soupçons.

Les deux autres débats ont eu lieu sur l'item couvrant les dépenses des explorations et arpentages des terres publiques et sur l'item concernant les chemins de colonisation. Ils n'ont pas été sans intérêt et plusieurs des députés qui y ont pris part ont donné, sur l'arpentage et l'exploration des terres incultes et sur l'ouverture des chemins de colonisation, certains renseignements dont le gouvernement ferait bien de prendre note.

La séance a été levée à six heures.

Séance d'hier.

La séance d'hier a été plus longue et surtout d'un grand bout plus agitée que la précédente.

Dès le commencement de la séance un débat s'est engagé sur une motion de M. Laframboise demandant un état des sommes d'argent reçues et payées par le département de l'éducation depuis 1867. Messieurs Chauveau, Picard, Chapleau, Malhiot et Robertson ont eu beau faire observer au moteur qu'il n'aurait qu'à s'adresser au comité des comptes publics pour avoir les statistiques demandées, M. Laframboise a persisté et il fallu, pour lui faire entendre raison, que la chambre déclarât, par un vote de 43 voix contre 19, que la motion était inopportune.

Un autre débat a eu lieu sur le projet de loi de M. Bachand concernant l'indépendance des membres. Le gouvernement a combattu le caractère trop exclusif de cette mesure et a forcé M. Bachand à accepter des amendements allant à dire qu'un député dont les services auraient été occasionnellement retenus par le gouvernement en sa qualité professionnelle, ne serait pour cela tenu d'abandonner son siège en Chambre.

A la fin de la séance un débat très vif et qui a fini par dégénérer en personnalités a eu lieu en comité des subsides à l'occasion de l'item des estimés portant à \$400 l'allocation annuelle donnée à la société historique de Montréal.

C'est M. Fournier qui a donné le signal de la bataille en insinuant que la société en question ne méritait pas cet encouragement, attendu qu'elle avait le caractère d'un ring.

Un débat débutant sur ce ton, ne pouvait manquer de mettre le feu aux quatre coins de la chambre et c'est ce qui est arrivé. Pendant plus d'une demi-heure ça été, entre les deux côtés de la chambre, un échange non interrompu de gros mots, au point que le Président a dû mettre le holà.

Au commencement de la séance, l'hon. M. Chauveau a présenté le projet de loi ministériel relatif aux contestations d'élections.

M. Chauveau a expliqué, en quelques mots, la nature de cette mesure qui ne diffère que très peu de la loi en force dans l'Ontario. Elle pourvoit à ce que les contestations d'élections soient jugées par les tribunaux civils. Le tribunal qui donnera la décision finale devra se composer de trois juges.

M. Chauveau a, en même temps, donné avis qu'il présenterait, lundi, une série de résolutions, en vue d'autoriser le gouvernement à acheter l'asile des aliénés de Beaufort.

On sait que dans tous les contrats qu'il a passés avec les propriétaires de l'asile, le gouvernement s'est réservé le droit d'acheter l'établissement quand bon lui semblerait.

On estime que l'asile de Beaufort et ses magnifiques dépenses ont une valeur de pas moins de \$300,000. Aux termes du contrat conclu entre les propriétaires et le gouvernement, une allocation annuelle de \$110,000 est donnée aux propriétaires.

Instruction publique.

Nous avons reçu le rapport triennal du ministre de l'Instruction Publique pour l'année 1870 et en partie pour l'année 1871. Ce rapport, qui forme un volume de près de huit cents pages, comprend la statistique des établissements scolaires par municipalités, avec le tableau détaillé de chacune des institutions d'éducation supérieure et des extraits des rapports de messieurs les inspecteurs d'écoles.

Nous aurons occasion de revenir sur cet important rapport.

Les terres de la couronne.

Le commissaire des Terres de la Couronne vient de publier son rapport pour les douze mois expirés le 30 juin 1872. Ce document était attendu avec une vive anxiété, à raison des attaques faites récemment dans la presse et ailleurs contre l'administration de cet important département public.

Nous reproduisons aujourd'hui dans nos colonnes la partie du rapport proprement dit qui a trait aux bois et forêts. Aux détails contenus dans ce chapitre, nous ajouterons les quelques renseignements suivants puisés dans les différents tableaux des transactions du département pendant l'année 1871-72.

Dans le cours de cette période, il a été vendu 165,183 acres de terre au montant de \$59,472.32. Sur ce montant il a été perçu \$54,038.36, y compris une certaine somme d'arrérages dus sur d'anciennes ventes.

Il a été octroyé gratuitement, sur certains chemins de colonisation, 11,212 acres en superficie, et 43,703 acres ont été mis en réserve pour les sociétés de colonisation.

Le 1er juillet 1872 la superficie des terres incultes arpentées et en disponibilité s'élevait à 5,710,639 acres.

Il a été vendu 6,499 acres des terres du clergé et il en reste encore 203,720 acres à vendre. Cette vente a rapporté \$5,745.37. Les perceptions se sont élevées à \$9,580.10.

Les biens des Jésuites ont rapporté \$20,826.27; le domaine de la couronne, \$4,337.85; la seigneurie de Lanzone, \$9,850.06; les droits sur la coupe du bois, les primes et rentes foncières sur les limites, \$144,752.68.

Les recettes totales du département, pendant l'année se sont élevées à \$558,093.64; les dépenses se sont montées à \$71,094.38.

Le dictionnaire tris.

Le Révérend Père Lacombe nous charge de remercier sincèrement tous ceux qui, par leurs encouragements, et leurs souscriptions, veulent bien s'intéresser à la publication de la grammaire et du Dictionnaire de la langue tris. Le dévoué missionnaire espère que d'autres bienfaiteurs voudront bien continuer le mouvement déjà donné, en ajoutant leurs noms à la liste des souscripteurs, puisqu'il ne compte que sur la charité publique pour couvrir les frais d'une semblable impression. Nous devons dire aussi, pour la satisfaction de ceux qui s'intéressent à cette œuvre, que les différents Départements du Gouvernement offrent aux Révérends leur part d'encouragement.

Annales de la Bonne Sainte Anne.

M. l'abbé N. Leclerc, rédacteur propriétaire de la Gazette des Familles se propose, s'il reçoit un encouragement suffisant, de publier une revue mensuelle destinée à populariser la dévotion à Sainte-Anne et qui portera pour titre: Annales de la Bonne Sainte Anne de Beaufort.

Cette nouvelle publication, aura le même format que la Gazette des Familles. Chaque numéro contiendra ou deux articles sur Ste. Anne ainsi que les recommandations faites, sous les quinze jours, dans l'église de Ste. Anne de Beaufort.

L'entreprise est patronnée par tous les évêques de la province et nous espérons qu'elle réussira.

Les Sœurs de la Charité.

Les citoyens de Québec ont à cœur le maintien de leurs institutions de charité et d'éducation; aussi répondent-ils toujours libéralement aux nombreux appels qui leur sont faits pour leur venir en aide; preuve, entre mille autres, l'Hospice des Sœurs de la Charité de Québec, établissement déjà si considérable et qui n'a, cependant, pour se maintenir, que les secours de la charité publique, à part

le travail de ces bonnes sœurs, dans les quelques loisirs que leur laissent leurs exercices et le soin des orphelins, des pauvres et des malades.

Chacun connaît que les Sœurs de la Charité de Québec ont fondé leur communauté à Québec, en 1851 dans une modeste maison qui forme aujourd'hui une partie de l'aile gauche de leur Hospice et dont la Société Charitable des dames catholiques de Québec leur a fait don.

Chacun connaît qu'à deux reprises (en 1854 et 1869) cet Hospice s'est relevé de ses cendres après deux incendies désastreux.

La belle société charitable des dames catholiques de Québec, qui n'a jamais cessé de protéger, ce que l'on pourrait appeler sa fondation, a travaillé sans relâche et elle a droit aujourd'hui d'être fière des bienfaits et des secours toujours croissants que prodiguent à Québec les sœurs de la charité, aidées du concours des citoyens de notre ville.

L'Hospice contient aujourd'hui 40 orphelins, 67 orphelines et 40 vieilles femmes. Depuis sa fondation, 1875 enfants y ont reçu les soins des bonnes sœurs qui donnent, gratuitement, l'éducation à 700 enfants pauvres par année.

L'appel des Sœurs de la Charité aux citoyens de Québec pour le soutien de leur œuvre se fait annuellement, en décembre, au moyen d'un Bazar au nom de la société charitable des dames catholiques de Québec. Le bazar de cette année doit commencer lundi prochain au rez de chaussée de notre nouveau bureau Bureau de Poste qui qui ne peut être inauguré d'une manière plus digne.

Esprons que ce beau bazar dont le résultat est généralement si satisfaisant sera, cette année plus fructueux que jamais. Que chacun donne son obole en pensant au bon usage qui sera fait de son obole et du grand bien qu'elle devra produire.—(Communiqué.)

151ème Rapport annuel de la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec.

L'Hospice des Révérendes Sœurs de la Charité contient actuellement 61 Religieuses Professes, 23 Novices, 65 Religieuses Professes sont en mission. Les bonnes Sœurs qui demeurent à la maison ont sous leurs soins 67 orphelines, 40 orphelines et 40 vieilles femmes infirmes, elle donnent l'éducation gratuite à 673 enfants pauvres tant à leurs classes du Faubourg qu'à celles du Cap Blanc, une partie de ces enfants parlent la langue Anglaise.

Les seules ressources de la Société sont l'allocation du Gouvernement qui est de \$800.00 par année et l'argent rapporté par le Bazar qui se tient tous les ans au mois de Décembre, le dernier a donné la somme de \$2000.

Les Dames doivent ouvrir le bazar annuel comme les années précédentes au mois de décembre et elles comptent sur la charité des citoyens de Québec pour leur permettre de continuer une œuvre qui ne subsiste que par l'aumône et le travail des bonnes Sœurs.

Le tout néanmoins humblement soumis.
JOSEPHINE H. HARDY,
Secrétaire.
S. C.
Québec 4 Nov. 1872.

Un vote.

Voici le vote qui a été pris mardi sur la motion de M. Joly relativement à la bibliothèque du département de l'éducation:

Pour—Messieurs Bachand, Cassidy, Daigle, Fournier, Gérin, Gill, Joly, Labarre, Lafontaine, Laframboise, Marchand, Methot, Moileur, Pozer, Robert, Sylvestre et Tremblay.—17.

Contre—Messieurs Beaubien, Bellerose, Bellingham, Cauchon, Chauveau (Québec), Chauveau (Rimouski), David, Dorion, Dugas, Eddy, Esinhart, Fortin, Gagnon, Gendron, Hearn, Houde, Lalonde, Langevin, LaRoque, LaRue, Lavallée, LeCavallier, Locke, Lynch, Mailloche, Malhiot, Oimet (Proc. Gen.) Pelletier, (L'Assommoir), Pelletier (Bellechasse), Picard, Poupore, Rhéaume, Robertson, Robitaille, Roy, Sanders, Sawyer, Trudel et Verreault.—40.

Lettre de Mgr. de Montréal.

Le Nouveau-Monde de mercredi publie la lettre suivante, adressée par Mgr. de Montréal à M. le recteur du collège Ste. Marie:

Montréal, le 29 Nov. 1872.

Mon Révé. Père,
Je m'empresse de vous informer que, conformément au télégramme venu de Rome, concernant l'Université Catholique projetée à Montréal, il faut suspendre, jusqu'à plus amples informations de la S. C. de la Propagande, tous procédés auprès de la Législature.

Je me fais un devoir de me soumettre moi-même à cette injonction et d'invoquer les autres, surtout ceux sur qui j'ai quelque autorité, à en faire autant. Il est si doux et en même temps si glorieux d'obéir à tous les Supérieurs et principalement à la première autorité qui soit sur la terre, savoir, celle du St. Siège, et cela au premier

signal de sa volonté.

Vous pourrez faire tel usage qu'il vous plaira de la présente, et la publier au besoin, afin que tous ceux qui nous ont secondés dans notre projet puissent être au plus tôt informés de cette détermination et se désister comme nous de tous procédés ultérieurs auprès des Chambres et autres.

Je dois en même temps vous faire observer que Mgr. l'Archevêque de Québec partant pour Rome, afin d'y traiter, entre autres affaires, celles de l'Université projetée de Montréal, la question change de terrain; et que c'est une raison de plus pour suspendre les opérations commencées auprès de la Législature.

Veillez bien me croire,
Mon Révé. Père,
Votre tout dévoué serviteur,
† IG. EV. DE MONTREAL.
REVD. P. LOPINTO,
Recteur du Col. Ste. Marie.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le câble Transatlantique.)

Londres, 4 décembre.
Cinq cents des grévistes, employés dans la compagnie de gaz de Londres, actuellement en grève, ont été sommés de paraître devant la cour de police, sous l'acte des maîtres et serviteurs. Les sommations de plusieurs grévistes les accusent de conspiration. La compagnie ne montre aucune disposition à céder à la demande des grévistes.

Deux mille grévistes se sont assemblés aujourd'hui dans le carré Trafalgar, et après avoir entendu une adresse, se sont formés en procession et ont paré dans les rues.

Une grande partie de la ville est dans les ténèbres, ce soir, le gaz ayant été éteint. Dans plusieurs sections les habitants sont dans la consternation et l'indignation contre les grévistes est très vive.

Paris, 4 décembre.
Une dépêche de Bayonne dit que 250 carlistes sont entrés en Espagne hier, venant de la France.

Le président Thiers a envoyé une dépêche au roi Amédée, le félicitant de son rétablissement.

On s'attend que le comité de 30 membres sera choisi par l'Assemblée demain, et sera composé de 16 monarchistes et de 14 républicains.

A une réunion du parti de la gauche a été tenue aujourd'hui, après un discours de Gambetta en faveur de la dissolution de l'Assemblée, on a insisté sur l'adoption de mesures à cet effet.

Rome, 4 décembre.
De grandes pluies ont gonflé les eaux du Po, et on appréhende une nouvelle inondation.

Londres, 5 décembre.
La grève des employés de la compagnie du gaz continue, mais le plus difficile est passé.

Versailles, 5 décembre.
L'Assemblée a élu cette après-midi les membres du comité, 30 furent par le ministre Dufaure. Le comité tel que formé par l'Assemblée se compose de 18 de la droite, représentant 361 votes et de 11 députés de la gauche, représentant 333 votes. On ignore en ce moment quelle conduite tiendra le gouvernement.

Turin, 5 décembre.
Les eaux du Po ont de nouveau débordé sur les rives et inondé les campagnes adjacentes. Aux dernières nouvelles, l'inondation s'étendait.

Rome, 5 décembre.
Sir Bartle Frere est arrivé en cette ville, en route pour Aden où il doit joindre l'expédition anglaise qui s'occupe à supprimer le commerce des esclaves, sur la côte d'Afrique. Il a été reçu hier par le roi, qui lui a remis une médaille d'or, portant l'effigie royale, et la prié de l'offrir au Dr. Livingstone, comme marque de son estime.

FAITS DIVERS.

CHAMBRE DE DISCUSSION.—Nous apprenons avec plaisir que la chambre de Discussion de Québec, doit donner prochainement à la Salle de Musique une Soirée littéraire et musicale, au profit de l'Œuvre du Patronage de Québec. Et si l'on peut en juger par les orateurs (dont les noms nous ont été communiqués par un de nos amis) qui adresseront la parole à l'auditoire, nous pouvons lui assurer, un succès aussi brillant que celui, obtenu l'année dernière.

ECOLE MILITAIRE.—L'école militaire de l'Infanterie de cette ville a été ouverte hier. Le lieutenant-Colonel Casault, C. M. G., D. A. G., est le commandant de l'Ecole; le lieutenant Colonel Duchesnay, major de brigade, et le capitaine Desjardins, assistant-adjudant. La prochaine assemblée du bureau des examinateurs pour l'admission des cadets aura lieu mercredi, le 18 du présent.

ALMANACH ET CALENDRIER.—M. J. B. Rolland vient de publier son Almanach agricole, commercial et historique pour l'année 1873. Cet almanach contient une foule de renseignements très utiles. M. Rolland a également publié un calendrier de la Puissance du Canada pour l'année 1873, avec la liste complète des membres du clergé de la Puissance. Ces deux ouvrages se vendent six sous la copie.

—M. Bossange, agent d'émigration en France pour la Province de Québec, écrit à la Minerve qu'à l'avenir l'intervention des autorités françaises l'empêchera de nous envoyer de nouveaux émigrés.

—Le capitaine et l'équipage de la barque Ocean Gem, échouée à l'extrémité ouest de l'île du Bic, son arrivée ici hier par le train. Les agrès du vaisseau et une partie de la cargaison, assez endommagés, ont été sauvés.

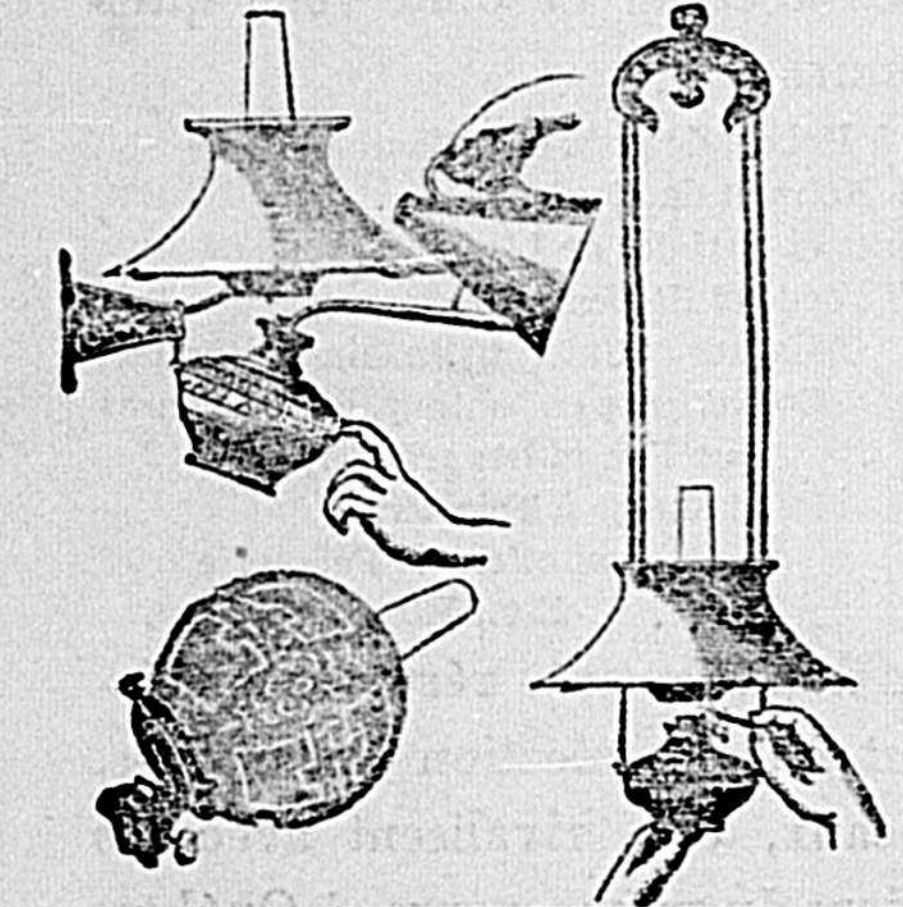
HUILE DE CHARBON,

Maintenant en réception par le chemin de fer Grand-Tronc

224 BARILS D'HUILE D'EXPORTATION No. 1.
En vente chez
McGAGHEY, DOLBEC & CIE.

Huile de Charbon, SILVER STAR.

CINQ CENTS CAISSES EN MAGASIN.
Une huile très supérieure mise en mesures de 10 gallons, expressément pour l'expédition à bord des bâtiments ou pour des familles privées.
En vente chez
McGAGHEY, DOLBEC & CIE.



LAMPES A PATENTES DE IVES.

Les meilleures lampes dont on ait jamais fait usage. On peut les allumer, les remplir d'huile sans déplacer le globe, l'abat-jour ou la cheminée.

ON VIENT DE RECEVOIR UN ASSORTIMENT COMPLET DE

Lampes pour salle à diner, salon, bibliothèque et corridor.
Appareils de Lampes à patente.
Lampes de table en bronze.
Lampes à réflecteurs, avec toutes les améliorations les plus récentes en fait de brûleurs et attaches.
Abats-jour en porcelaine dorée.
Les célèbres Abats-jour plant, et Abats-jour de papier.
Cheminée qui résistent au feu.
En vente chez
McGAGHEY, DOLBEC & CIE.,
24 et 25, rue St. Paul.

JARRES A FRUITS—(Self-Sealing.)

FAITES USAGES DU HÉROS
ÉCONOMIE DE SUCRE !

ECONOMIE DE TEMPS !!

Jarres à Fruits se cachetant par elles-mêmes

100 douz. Gobelets à gelée se cachetant par eux-mêmes.
500 douz. Verres à conserve.
200 " Jarres à
200 " Pots à marmelade.
En vente chez
McGAGHEY, DOLBEC & CIE.,
24 et 25, rue St. Paul.

PORCELAINE DE SÈVRES.

VENANT D'ÊTRE REÇUS :
Services à Dîner,
Services à Dîner,
Services à Dessert,
Services à Chambres,
Services à Thé,
Services à Café,
Moutardiers et
Sauciers.

En vente chez
McGAGHEY, DOLBEC & CIE.,
24 et 25, rue St. Paul.

VERRERIE.

Patrons dit Flu unique et Chaste Fern, Carafes, Cruches à Claret, Cruches pour l'eau, Gobelets, Verres, Bouteilles à Champagnes, à Xérès, à Port, à Claret, et pour l'eau, Vases, Fingers, Bowls, Etc., Etc., Etc.

CHEMINÉES DE LAMPE.

9000 Douzaines assorties.
En vente chez
McGAGHEY, DOLBEC & CIE.,

Statuettes de Paros et Bustes.

En grande variété et sujets rares.

EN VENTE CHEZ

McCaghey, Dolbec & Cie.

Salles où l'on montre les articles,

No. 24 et 25, Rue Saint-Paul, Québec.

Québec, 14 Octobre 1872.

LA COMPAGNIE

D'INSTRUMENTS AGRICOLES

DE QUÉBEC.

AVIS.

LA COMPAGNIE ci-dessus informe le public

qu'elle est prête à prendre des commandes

pour toutes sortes de MACHINERIES, tels que :

Machines à raboter le fer et le bois.

Tours à fer et à bois.

Scies de toutes sortes, Scies Rondes montées

dans tous les genres, et Echasses de toutes sortes.

Machines à Maroquin et à Percer.

—AUSSE—

Toutes espèces D'INSTRUMENTS ARATOL-

RES, tels que :

Faucheuses, Pannouses,

Charrues, Semoirs,

Râteaux, Cribes,

Barrages, Herse,

Coupe-paille, Moissonneuse,

Machines à Laver, Moulins à Battre,

Presses et Chaudronneries de tout genre pour

l'Agriculture.

Cette Compagnie vient d'établir une Fonderie

d'après les nouveaux principes américains.

Elles n'emploient que la première qualité de

fonte et charbon, et ne font que la première

qualité d'ouvrages dans tous les genres.

Tous les ordres seront exécutés avec la plus

grande ponctualité.

S'adresser à la Manufacture, à Bédardville,

St. Sauveur, près Québec,

à PIERRE LÉGARE,

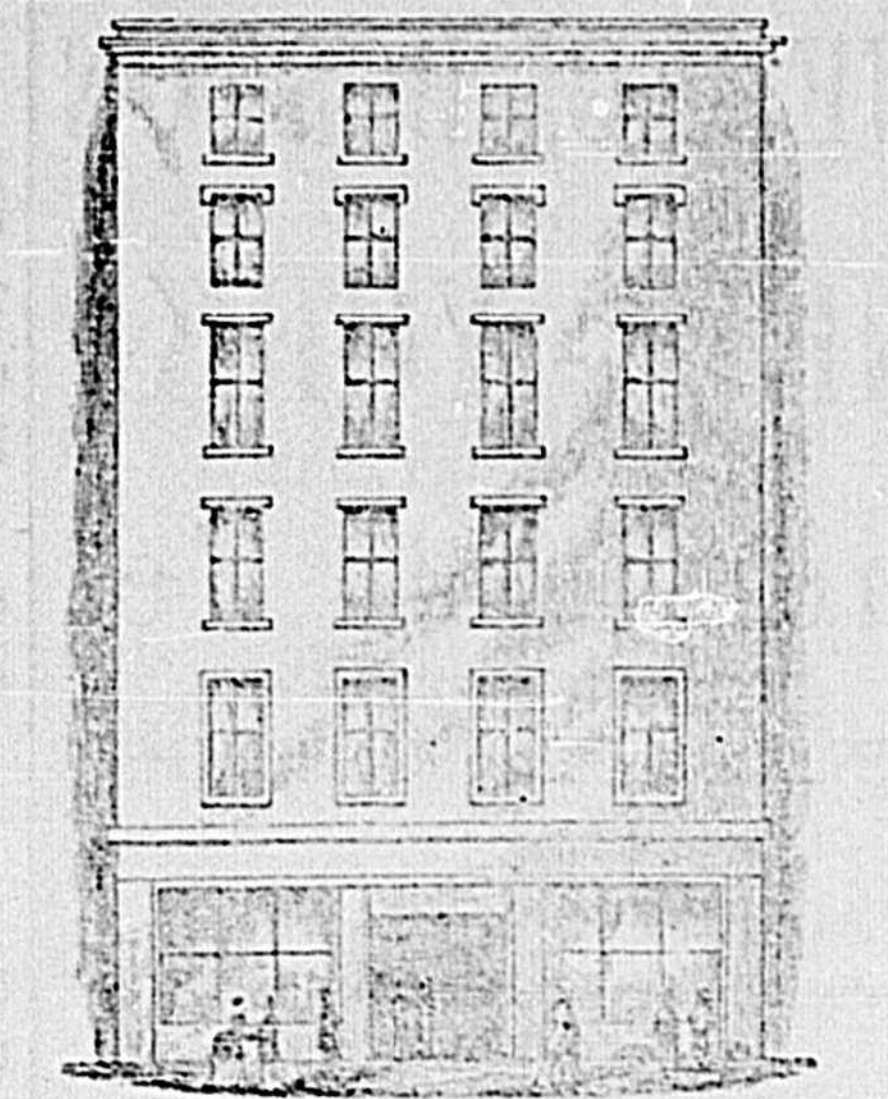
Gerant de la Compagnie,

ou à R. P. VALLEE,

Sec.-Trésorier.

Québec, 4 Octobre 1872.

NOUVELLES MARCHANDISES



D'AUTOMNE ET D'HIVER

VENANT D'ÊTRE REÇUS.

MEHINS FRANÇAIS NOIR et de Couleur.

NOUVELLES ETOFFES A ROBES.

VELOURS NOIRS ET DE COULEUR.

NUAGES (grande variété.)

CHALES ET FICHUS AU TRICOT.

GILETS AU TRICOT pour Messieurs.

GILETS DE FANTAISIE (de) pour Dames.

COUVERTURES DE LAINE ET DE COTON.

GRAND ASSORTIMENT DE FLANELLES.

DRAPS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

DRAPS IMITATION DE PELLETERIE.

CASIMIRS ET TISSUS D'ECOSSE.

ETOFFES ET TISSUS DU CANADA.

TOILES, COTONS, INDIENNES.

TAPIS BRUXELLES, TAPISSERIE, etc., etc.

TOILES CIRÉES ANGLAISES.

NOUVELLES ETOFFES A RIDEAUX.

FRANGES ET CORNICHES A RIDEAUX.

ETOFFES ET GARNITURES pour ornements

d'Eglises.

HAUTES FAITES.

CHAUSSURES EN PEAU et en CAOUT-

CHOU.

CAPOTS DE CAOUTCHOU.

MANTEAUX de CAOUTCHOU pour Dames.

GRAND ASSORTIMENT DE VALISES.

En vente à des prix très réduits chez

JOS. HAMEL & FRÈRES,

Rue Sous-le-Port.

Québec, 9 Octobre 1872.

Tout Nouveau !!

A LA NOUVELLE LIBRAIRIE.

No. 47, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

VIS-A-VIS LE MAGASIN DE M. G. S. AUDET.

UN ASSORTIMENT des plus complets juste-

ment reçu.

On trouvera à ce nouveau magasin le plus bel

assortiment et le plus nouveau.

Tels que livres de prières de toutes variétés,

Chapelets, Statuettes, Albums, etc., etc.

Papiers de toutes sortes en grande quantité.

Enveloppes

Articles de Bureaux des patrons les plus mo-

dernes.

Grand assortiment de Livres de comptes, Mé-

moires, etc., Livres d'Ecoles et Littérature.

L'INTENDANT BIGOT.

—AUSSE—

Vin Xérès, Vin de Messe, Gorges, etc., etc.

On trouvera aussi à cet établissement le petit

Opuscule intitulé : "CONSOLATIONS A CEUX QUI

PLEURENT" ou "TRÉSOR DES MALADES" dont la

recommandation se fait par elle-même en voyant

qu'un nombre d'édition de 10,000 Exemplaires

s'est écoulé en huit jours. Ce petit recueil est

approuvé et ne se vend seulement que TRENTE

SOUS.

Il ne faut pas oublier qu'un nouvel assortiment

du célèbre Moutin à Coude Banner vient d'être

reçu et dont la garantie est incontestable.

Prix extrêmement bas et devant toute com-

pétition.

Ecoulement libéral accordé aux Marchands.

Voyez avant d'acheter ailleurs.

I. P. DERY, Libraire,

No. 47, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

Québec, 14 Oct. 1872.

A Vendre

A la Manufacture d'Instruments Agri-

coles de Québec.

DES MOULINS A BATTRE perfectionnés et

améliorés d'après le dernier système améri-

cain pour un cheval ou à deux chevaux.

S'adresser sur les lieux, à St. Sauveur de

Québec, ou à

R. P. VALLEE,

Sec.-Trésorier.

Québec, 4 Octobre 1872.—3m

PASTILLES DU DR. GAUVREAU

POUR LA TOUX.

J'ai le plaisir d'annoncer au public ce nouveau

remède qui est destiné à avoir une circulation

immense, si j'en juge d'après les cures nombr-

seuses qu'il a opérées, depuis à peu près un an

que nous l'expérimentons. Ces pastilles ont donné

les résultats les plus satisfaisants dans les cas

d'Asthme, Bronchites, Extinction de Voix, Coque-

luche, etc., etc., que nous avons soulagés à ce

traitement. Pour prouver au public l'efficacité

de ce remède, des certificats des personnes les

mieux connues et de la plus haute respectabilité

accompagnent chaque boîte.

Ces pastilles ne contiennent rien de nuisible

pour la santé, et sont préparées par moi-même

d'après la formule du Dr. GAUVREAU, M. L. L.

En vente chez tous les Pharmaciens.

PRIX : 25 CENTS la Boîte, Dépôt Général,

F. E. GAUVREAU,

Droguliste, Québec.

Québec, 14 Août 1872.—1an.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855
MÉDAILLE DE 1^{re} CLASSE
ALF. LABARRAQUE & C^{ie}



QUINIU LABARRAQUE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE PARIS

Le Quinium Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge, destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable; de plus en raison de leur mode de préparation ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.

Le Quinium Labarraque, approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA :

DEVINS & BOLTON—FABRE & GRAVEL, Montréal.—Ed. GIROUX, Québec.

Le Quinium Labarraque se prescrit avec succès aux personnes faibles et débilitées soit par diverses causes d'affaiblissement, soit par suite de maladies; aux adolescents fatigués par une croissance trop rapide; aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à se développer; aux femmes en couches et aux vieillards épuisés par l'âge ou la maladie. C'est le meilleur préservatif des fièvres.

Dans les cas de chlorose, anémie, pâles couleurs, ce vin est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux pilules de VALLAT il produit des effets remarquables par la rapidité de son action.

GOUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acide et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre

d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manèment si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes :

EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille :

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIÂTRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE

EN LOTIONS. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CHIR CHEVELU

EN INJECTIONS. — Une partie de liqueur et quatre d'eau (officiables tous apothéc.)
ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Prix du flacon : 2 francs

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA :

DEVINS & BOLTON, — FABRE & GRAVEL, Montréal. — ED. GIROUX, Québec.

DEJEUNERS

DES ENFANTS.

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine ou atteintes d'ANÉMIE et de CHLOROSE, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le

RACABOUT DES ARABES

DE

DELANGRENIER,

Rue Richelieu, 26.

Agents généraux pour le Canada :

FABRE et GRAVEL, à Montréal.

Québec, 6 sept. 1872.

Vins.

A VENDRE EN GROS.

Trois Quarts VIN DE COLLI INGHAM.

Octaves—L. P. INGHAM.

Quartets—Vin de Port Marzola.

Quartets—Vin de Sherry Vallet.

Les personnes qui ne connaissent pas les vins ci-

dessus mentionnés, sont informées qu'ils ont été

examinés scientifiquement par des personnes com-

pétentes et certifiés purs.

Il sont aussi recommandés par les autorités

ecclésiastiques et vendus pour l'usage de l'Auto-

A vendre par

Léger Brousseau.

SIROP

ET PÂTE

DE CODÉINE

DE BERTHÉ

Recommandés par les médecins les plus célèbres contre les rhumes, la grippe, les toux fatigantes du catarrhe, de la coqueluche, de la bronchite et de la phthisie. (Voir les remarquables observations médicales consignées dans le Prospectus qui accompagne chaque boîte et chaque flacon.)
DÉPÔT à la pharmacie de Lottre, 151, rue St-Henri, et dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

SIROP PECTORAL ET PÂTE

de NAFÉ DELANGRENIER,

PARIS, 26, rue Richelieu.

50 des principaux Médecins de Paris ont constaté leur puissance efficace contre les

toux, grippe, coqueluche, irritation de poitrine et de la gorge, etc.

Agents généraux pour le Canada :

FABRE et GRAVEL, à Montréal.

Québec, 6 sept. 1872.

AVIS AUX PARENTS.

Mères sauvez vos Enfants

LES CÉLÈBRES
PASTILLES A VERS.